

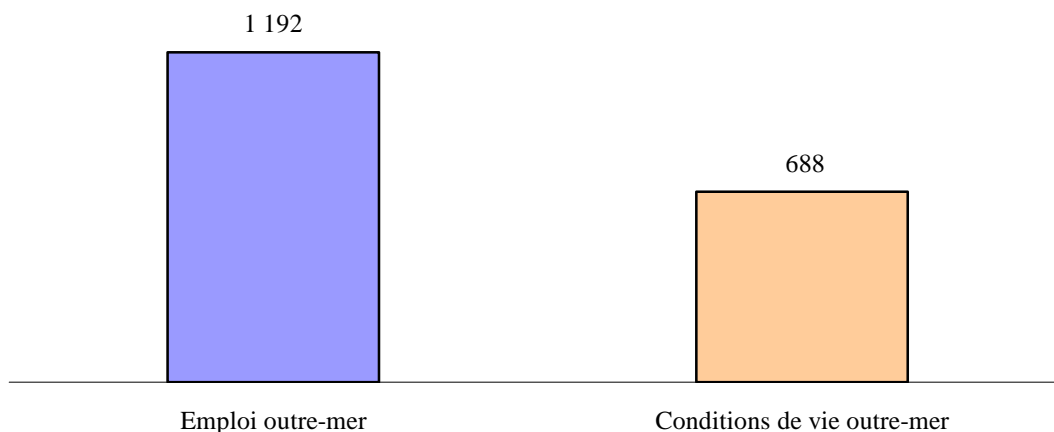
Outre-mer

Autorisations d'engagement : 1,97 milliard d'euros
Crédits de paiement : 1,88 milliard d'euros
Emplois de l'État : 3715 équivalents temps plein travaillé (ETPT)
Emplois des opérateurs : 126 équivalents temps plein (ETP)

Les crédits de la mission « Outre-mer », rattachée au ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, sont destinés au financement de l'ensemble des dispositifs spécifiques visant à la prise en charge des enjeux propres aux départements et collectivités d'outre-mer. Pour 2009-2011, les orientations privilégiées sont le renforcement des bases d'un développement plus autonome des économies d'outre-mer, ainsi que l'amélioration de la coordination et de l'évaluation de l'action de l'État outre-mer.

1. Présentation de la mission et de ses objectifs

Répartition des crédits de paiement par programme en 2009
(en millions d'euros)



La mission « Outre-mer » est structurée autour de deux programmes.

Le programme « Conditions de vie outre-mer » (778 millions d'euros en AE et 688 millions d'euros en CP) rassemble de nombreuses interventions dont l'objectif central est de favoriser le développement socio-économique des territoires outre-mer et d'améliorer ainsi les conditions de vie de la population ultramarine.

Il vise plus particulièrement à faciliter l'accès au logement, à renforcer l'aménagement durable et le désenclavement des territoires et, pour les collectivités d'outre-mer, à soutenir des interventions structurantes dans les domaines sociaux, sanitaires, culturels, sportifs et en faveur des jeunes.

Ces interventions de l'État permettent d'assurer un développement équilibré et durable et s'inscrivent dans une approche partenariale qui permet de mobiliser l'ensemble des cofinancements disponibles, notamment en matière d'aménagement du territoire.

Le programme « Emploi outre-mer » (1 192 millions d'euros en AE et CP) porte les crédits destinés aux mesures en faveur du développement de l'emploi, problématique aiguë dans les territoires outre-mer. Il se structure autour de deux axes :

- d'une part, une politique d'abaissement du coût du travail, visant à favoriser la création d'emplois dans le secteur marchand, par des exonérations de charges sociales spécifiques à l'outre-mer ;
- d'autre part, la mise en œuvre de dispositifs en faveur d'une insertion durable des jeunes ultramarins sur le marché du travail, notamment par le biais du service militaire adapté et de la formation professionnelle en mobilité.

2. Principales orientations pour 2009-2011

Trois orientations principales sont retenues.

Renforcer les bases économiques de l'outre-mer, notamment pour **enrichir la croissance en emplois, dans le cadre d'un développement** davantage ancré dans leur zone géographique, représente un des objectifs majeurs du projet de loi pour le développement économique de l'outre-mer (Lodeom) adopté fin juillet par le Conseil des ministres. La création des zones franches globales d'activité vise notamment à améliorer la compétitivité des entreprises des DOM dans des secteurs d'activité spécifiques à chaque territoire.

Par ailleurs, l'État propose également **une intervention renforcée en faveur des équipements structurants**, le logement et les infrastructures publiques. L'intervention de l'État sera ainsi renforcée au profit du logement social, qui bénéficiera d'une procédure inédite de défiscalisation. Un fonds exceptionnel d'investissement est créé dans le cadre du projet de loi Lodeom.

Enfin, afin d'améliorer l'efficacité interministérielle de l'intervention de l'État outre-mer, il convient de **renforcer la coordination de la politique gouvernementale** et de **recentrer l'administration de l'outre-mer sur le pilotage et l'évaluation des politiques publiques**. La mise en place en septembre 2008 de la délégation générale à l'outre-mer (DéGéOM), véritable administration de mission, répond à cet objectif et introduit enfin l'évaluation de l'action publique outre-mer. Le transfert vers la mission Outre-mer des crédits destinés au financement des contrats de projets et conventions de développement (hors DOM) à hauteur de 30 millions d'euros en AE et 23 millions d'euros en CP en 2009, facilitera le pilotage et la programmation de l'intervention de l'État dans des collectivités où les ministères techniques ne disposent pas de services déconcentrés. Cette transformation conduira également au transfert de certaines activités de gestion, et permettra une mutualisation des activités au sein du périmètre ministériel.

Ainsi, plusieurs dotations aux collectivités territoriales, à hauteur de 102 millions d'euros, sont transférées vers la mission « Relations avec les collectivités territoriales ».

3. Efficacité des politiques et mise en œuvre de la RGPP

Dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, deux axes de réforme seront mis en œuvre à partir de 2009, afin de renforcer l'efficacité de l'intervention de l'État.

Le pilotage de l'action publique

L'administration de l'Outre-mer évolue vers une administration de mission, recentrée sur le pilotage et l'évaluation des politiques, répondant ainsi au constat formulé dans le rapport public 2006 de la Cour des comptes.

Le développement de l'Outre-mer, avec des dispositifs recentrés pour en renforcer l'efficacité

Un enrichissement de la croissance en emplois, par le soutien à des activités nouvelles, sera recherché, notamment par la mise en place des zones franches globales d'activité (ZFGA) prévues par le projet de loi Lodeom. De même, le dispositif de soutien à l'emploi que constituent les exonérations de charges sociales sera concentré sur les plus bas salaires pour en améliorer l'efficacité ; ce recentrage est proposé dans le projet de loi de finances pour 2009.

La réorientation de la défiscalisation vers le logement social traduit la priorité accordée par l'État à ce secteur.

Plafonds 2009-2011

En millions d'euros	LFI 2008	2009	2010	2011
Autorisations d'engagement	1753	1970	2001	1998
Crédits de paiement	1720	1879	1927	1933

Ministres concernés :
- Intérieur, Outre-mer et
Collectivités territoriales